

A amendement de la délégation  
française au projet de règlement  
(C. Coesche).

Au 1.1., remplacer " est un lieu de débat,  
d'échange d'informations . . . sans préjudice  
des compétences des parlements de l'UE "  
par " est une enceinte de débats qui  
contribue à garantir la responsabilité démocratique  
et la légitimité des décisions prises en matière  
de gouvernance économique et financière au sein  
de l' Union européenne et en particulier au  
sein de l' UEM, sans préjudice des  
compétences des parlements de l'UE "

Amendement de la délégation  
française au projet de règlement  
(C. Coresche)

À 3.1, après "la Conférence  
interparlementaire sur le GEF",  
insérer "au moins".